



Bureau d'information  
et de communication

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## Communiqué de presse

### **Le canton de Vaud se prépare à une augmentation des arrivées de demandeurs d'asile**

**Le scénario des autorités fédérales qui prévoyait que les cantons devaient s'attendre à héberger 750 requérants d'asile supplémentaires par mois est en passe de se réaliser. Selon les statistiques de l'Office des migrations (ODM) le nombre d'arrivées des migrants dans les Centres d'enregistrement de la Confédération a augmenté de près de 50 %. Depuis le mois de février, le canton de Vaud s'était d'ores et déjà préparé à cet afflux et un groupe de travail a déjà sélectionné plusieurs objets immobiliers pour héberger ces personnes.**

Le canton de Vaud se voit attribuer 8.4 % des demandeurs d'asile; il en assure l'hébergement et l'assistance alors que la procédure est de compétence fédérale. Comparativement au mois de février 2011 (1'262 demandes), le nombre de demandes d'asile déposées en Suisse en mars 2011 a augmenté pour atteindre 1'874, soit 612 requêtes de plus que le mois précédent (+ 48,5%). Pour mars, les principaux pays de provenance sont l'Erythrée (268 demandes), suivi du Nigéria (174 demandes) et de la Tunisie (159 demandes). Alors qu'en 2010, le nombre de demande d'asile provenant de la Tunisie était de 2,2 % il est passé, en mars, à 9,5 % pour se classer au troisième rang des pays de provenance.

Sur le plan cantonal, le chef du DINT a anticipé cette augmentation. Dès février, il a mis en place un groupe de travail composé de cinq départements (DINT, DSE, DEC, DINF et DFJC) et de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). Compte tenu de l'urgence, ce GT cherche 200 places d'hébergement supplémentaires dans les 2 mois à venir et 300 de plus d'ici la fin de l'année. Les recherches se font sur quatre plans: abris de protection civile, sites militaires, constructions provisoires sur terrain cantonal et immeubles vides pouvant servir de foyer collectif. Les recherches s'effectuent sur l'ensemble du territoire cantonal, prioritairement dans les communes de plus de 2000 habitants abritant actuellement peu de demandeurs d'asile.

Dans l'immédiat, Le chef du DINT a ordonné l'ouverture, après un contact avec les syndicats concernés, des abris des communes du Mont-sur-Lausanne (62 places) et de Gland (54 places). Ces abris pourront être opérationnels dans les semaines à venir. En parallèle, des démarches sont en cours avec le Commandant de la région territoriale 1 et les municipalités de plusieurs communes pour disposer de cantonnements militaires communaux. Enfin des démarches concrètes entre l'EVAM, le Service immobilier, patrimoine et logistique et le Service du développement territorial sont menées pour construire une structure provisoire d'une centaine de places sur un terrain cantonal dont la localisation n'est pas encore arrêtée, au besoin sur la base d'un plan d'affectation cantonal. En fonction du résultat de ces démarches et du nombre des nouvelles demandes d'asile, l'ouverture d'abris de la protection civile pourrait s'étendre à d'autres communes.

Par ailleurs et dans une vision à long terme, l'EVAM est à la recherche de terrains et de bâtiments pour disposer de constructions durables supplémentaires.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 avril 2011

**Renseignements : DINT, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 41 51 - Pierre Imhof, directeur EVAM, 021 557 06 06 ou 079 447 55 09**